

La Tour du Pin, le 18 SEP. 2025

À l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires suppléants

Nos réf. : BB/AA/ET/MB/CM S-2025-1021

Affaire suivie par : Cindy MONIN

Objet: Convocation des Conseillers communautaires suppléants au Conseil

communautaire du 25 septembre 2025 PJ : Ordre du jour et rapport de synthèse

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aura lieu le :

Jeudi 25 septembre 2025 à 18h30

Ouverture des portes dès 18h00 Afin d'anticiper l'émargement

Salle du Conseil communautaire Communauté de communes Les Vals du Dauphiné 22 rue de l'Hôtel de Ville LA TOUR DU PIN

En qualité de conseiller communautaire suppléant, vous êtes cordialement invité(e), en cas d'absence effective du conseiller communautaire titulaire, à assister à cette réunion.

En outre, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour et le rapport de synthèse.

Je me permets de vous rappeler qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut, le cas échéant, se faire remplacer temporairement par le conseiller communautaire suppléant de sa Commune, « dès lors que ce dernier en a avisé le Président de l'établissement public » (art. L. 5211-6 du CGCT). Si, un conseiller communautaire titulaire ne peut être remplacé par son suppléant lui-même empêché, le titulaire peut donner à un conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

De même, pour les conseillers des Communes n'ayant pas de conseiller communautaire suppléant, je vous rappelle qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom.

La séance sera également retransmise sur le site Internet des Vals du Dauphiné et YouTube.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Le Président

Bernard B